

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

-----  
COMITE DE DIRECTION  
-----

98ème séance

Samedi, 15 mars 1941, à 10 h.30

PROCES-VERBAL  
=====

PRESENTS

MM. J. RODHAIN,  
L. BURGEON,  
P. CHARLES,  
L. HAUMAN,  
J. MAURY,  
W. ROBYNS,  
M. van den ABEELE,  
J-P. HARROY,

Vice-Président

Membres,  
Secrétaire du Comité  
de Direction.

EXCUSES

MM. V. VAN STRAELEN,  
R. BOUILLENNE,

Président,  
Membre.

-----  
En l'absence de M. V. VAN STRAELEN, retenu par une indisposition, la séance est ouverte sous la présidence de M. J. RODHAIN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ANTERIEURE.

Le Procès-Verbal de la 97ème séance (25 janvier 1941) est approuvé à l'unanimité.

DECISION 860.- PROCHAINE SEANCE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE.

La XXIIIème séance de la Commission est fixée au samedi, 17 mai 1941, à 11 heures, au siège de l'Institut.

L'Ordre du Jour en sera le suivant :

1. Approbation du Procès-Verbal de la XXIIème Assemblée Générale.
2. Rapport annuel pour 1940.
3. Bilan et Compte de Pertes et Profits pour l'exercice
4. Rapport du Comité Financier 1940.
5. Divers.

DECISION 861.- RAPPORT DU COMITE FINANCIER.

Le Comité approuve le rapport du Comité Financier relatif à la comptabilité de l'exercice écoulé et le soumet sous cette forme à l'approbation de la Commission.

DECISION 862.- RAPPORT ANNUEL.

Le Comité arrête le projet de Rapport Annuel qui sera soumis à la Commission, tel qu'il figure en annexe au présent Procès-Verbal.

DECISION 863.- SUBSIDE DU COMITE SPECIAL DU KATANGA.

Le Comité donne délégation au Président pour demander au Comité Spécial du Katanga de maintenir à l'Institut, pendant la durée des hostilités, le subside annuel de cent mille francs accordé les années précédentes. Cette somme permettrait de continuer la publication des travaux scientifiques de l'institution.

DECISION 864.- OPERATIONS DE CONTROLE DU COMITE FINANCIER.

Chaque année, le Comité Financier délègue M. E. ROGE, Sous-Directeur à la Banque du Congo Belge, pour examiner la comptabilité de l'institution. Le Comité de Direction examine l'opportunité de rétribuer ce travail de M. E. ROGE et conclut négativement.

DECISION 865.- PERSONNEL DE L'INSTITUT.

En raison des circonstances, le Comité autorise le Président à avancer aux membres du personnel de l'institution certaines sommes à valoir sur leurs traitements futurs. Le Président fixera le montant et les modalités de ces avances.

DECISION 866.- PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

Il sera offert, à titre gratuit, une série complète des publications de l'Institut, à la Bibliothèque de l'Université Catholique de Louvain, au Collège Philosophique d'Egenhoven et à la 5ème Direction Générale du Département des Colonies.

Le Comité forme des vœux pour le prompt rétablissement de M. V. VAN STRALEN.

La séance est levée à 12 heures.

**LE SECRÉTAIRE DU COMITÉ  
DE DIRECTION,**



Jean-Paul HARROY.

**LE VICE-PRESIDENT,**



R. RHODAIN.